

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-016-15848/24/BM

■ Renouvellement de l'adhésion au réseau européen Eurocities et paiement de la cotisation 2024

87312

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence adoptée par le Conseil de la Métropole le 19 décembre 2019 affirme l'objectif « d'influer les politiques européennes ». Cet objectif se trouve également affirmé dans le cadre de la revoyure de l'Agenda de Développement Economique adopté à l'unanimité par le Conseil Métropolitain du 30 juin 2022.

En effet, la mobilisation des programmes européens implique de positionner la Métropole en amont des programmes et des mécanismes de sélection de projets par une représentation adaptée de celle-ci auprès des principales institutions européennes : Commission Européenne, Parlement européen, Comité des Régions, Comité Economique Social et Environnemental...

Dans cette perspective, la Métropole dispose d'ores et déjà de différents relais et leviers, notamment à travers ses liens historiques de nombre de ses 92 communes avec un grand nombre d'autres villes et territoires en Europe et en particulier en Méditerranée, mais aussi à travers l'adhésion à plusieurs réseaux, parmi lesquels le réseau EUROCITIES.

Fondé en 1986, basé à Bruxelles, EUROCITIES est le réseau des grandes villes européennes (d'au moins 250 000 habitants) réunissant plus de 200 villes (membres et partenaires), représentant 130 millions d'habitants à travers 38 Etats.

Le réseau a pour objectif de :

- Porter la voix de ses membres dans les débats sur les politiques européennes.
- Réfléchir aux défis auxquels seront confrontées les villes européennes.
- Être une plateforme d'échanges de connaissances et d'idées.
- Favoriser le développement de projets communs, notamment avec des financements européens.

Ses orientations sont fixées par un Comité Exécutif composé des maires de 12 villes membres [Leipzig (présidence), Florence (secrétariat), Gand (vice-présidence), Tallinn (trésorerie), Oslo, Barcelone, Nantes, Braga, Rotterdam, Vienne, Helsinki et Athènes] et mises en œuvre par un Secrétaire général et une équipe de quatre-vingt personnes.

L'adhésion à EUROCITIES, et son renouvellement annuel, apporte une contribution significative à la dynamique européenne de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en lui permettant de participer aux activités européennes du réseau, et de bénéficier de l'ensemble des services offerts à ses membres.

L'adhésion à EUROCITIES permet ainsi d'avoir un regard croisé sur les différents enjeux du développement urbain et une vision globale de l'impact des politiques européennes sur les politiques locales. Dans un contexte européen de concurrence territoriale, EUROCITIES permet de développer des relations de confiance et de coopération entre villes et de renforcer des relations gagnant-gagnant en favorisant les complémentarités plutôt que la compétition.

Les échanges et le travail collaboratif entre membres d'EUROCITIES s'effectuent principalement dans le cadre de six forums thématiques [Mobilité (présidence : Madrid), Environnement (présidence : Gand), Développement économique (présidence : Valladolid), Affaires sociales (présidence : Glasgow), Digital (présidence : Rotterdam) et Culture (présidence : Ljubljana)] et d'une quarantaine de groupes de travail.

EUROCITIES met à disposition de ces adhérents différents outils adaptés :

- Un réseau de métropoles européennes ; ainsi EUROCITIES est le grand réseau des métropoles européennes.
- Des lieux et moments d'échanges d'expérience pour élus et techniciens avec les forums thématiques, les conférences et assemblées générales annuelles. Un accès privilégié à d'autres réseaux thématiques tels que la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie, Green Digital Charter, Civitas.
- Un accès privilégié à l'information concernant les programmes européens et leurs appels à projets grâce à un réseau au sein des institutions européennes, des notes et des lettres d'information régulières ainsi que des événements de type brokerage event dédiés à des appels Horizon Europe, European Urban Initiative (EUI), MIE, LIFE, New European Bauhaus.

L'adhésion de la Métropole à EUROCITIES a été formalisée par délibération n°ECO 012-1786/17/CM du 30 mars 2017, et renouvelée chaque année depuis cette date.

Depuis cette adhésion, les activités de la Métropole et son rayonnement au sein du réseau sont progressivement montées en puissance.

A ce titre, l'année 2023, dans la continuité du prix de iCapital 2022, capitale européenne de l'innovation, a été marquée par un certain nombre d'initiatives significatives permettant aujourd'hui de positionner la Métropole comme un membre très actif du réseau et reconnu comme tel. Ainsi, on peut mentionner :

- La participation à la conférence annuelle et Assemblée Générale du réseau organisée en juin 2023 à Bruxelles en parallèle du Sommet Urbain « Bruxelles Urban Summit » co-organisé par EUROCITIES, l'OCDE, Metropolis et la Région Bruxelles Capitale.
- L'organisation et l'accueil les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre à Marseille de la Plateforme de Coopération du réseau. Cet événement rassemblant 160 participants de 60 villes de 22 pays européens est un lieu d'échange privilégié sur les programmes européens et leurs appels à projets et sur de nombreuses thématiques, telles que l'Agenda urbain, le climat, le budget et la politique de cohésion, la santé, le pilier social... Des sujets d'autant plus importants dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation européenne 2021-2027 et du plan de relance européen, et des nécessaires actions de lobbying à mener par et avec le réseau.
- La participation aux réunions annuelles des commissions thématiques (Forum) du réseau :
 - o En mars 2023 au Forum Développement Economique à Helsinki (Finlande).
 - o En avril 2023 au forum Environnement à Gand (Belgique).
- La candidature de la Métropole à la vice-présidence du Forum Développement économique en avril 2023 et une désignation officialisée lors du Sommet Urbain de Bruxelles le 14 juin 2023.

Par ailleurs, le Secrétariat du réseau a contribué aux activités européennes de la Métropole à travers :

- Un appui dans la veille des appels à projets européens et plus particulièrement des appels publiés par les programmes thématiques tels que Horizon Europe, UIA et ensuite UEI, sur différentes thématiques, dont mobilité, agriculture urbaine...

Pour l'année 2024, il est proposé de mobiliser le réseau EUROCITIES par une série d'activités :

- Poursuite de l'intégration de services métropolitains aux Forum et Groupes de Travail : il est proposé de mobiliser les services de ces directions en vue des prochains événements organisés en 2024 dans le cadre des fora et groupes de travail correspondants à leurs domaines de compétence et d'activité. Sont d'ores et déjà prévues les participations au Forum Affaires Sociales qui se tiendra du 11 au 13 juin 2024 à Vata (Finlande) et au Forum Développement Economique du 23 au 25 septembre 2024 à Bilbao (Espagne).

- A la suite de l'accession d'Aix-Marseille-Provence à la vice-présidence du Forum Développement Economique en 2023, il est proposé d'investir pleinement cette fonction et de préparer une candidature à la présidence de ce Forum, puis, à moyen terme de préparer une candidature à l'entrée au sein du Comité exécutif.
- Participation à la réunion annuelle de la Plateforme de Coopération du réseau EUROCITIES qui aura lieu du 24 au 27 novembre 2024, dans l'une des deux villes candidates à ce stade : Saragosse (Espagne) ou Gdansk (Pologne).
- Participation aux réunions d'information et de Networking sur les appels à projets européens : ces réunions de mise en réseau sont utiles dans la mesure où elles permettent l'échange de bonnes pratiques entre pairs, une familiarisation avec certains appels à projets récemment publiés, le maillage de réseaux et la création de partenariats dans le but de répondre à des appels à projets.
- Participation à la Conférence et Assemblée Générale annuelles 2024 qui se tiendra à Cluj Napoca (Roumanie), du 29 au 31 mai 2024, en présence de Vincent LANGUILLE, conseiller délégué Fonds Européens et Relations Internationales. Pour cette édition, la Métropole a fait acte de candidature pour la cérémonie « EUROCITIES 2024 Awards » avec deux projets sur deux thématiques différentes : Provence Africa Connect sur la thématique « Ecosystèmes d'innovation » et Agrofood sur le thème « Système alimentaire durable ».

La contribution de EUROCITIES à la mise en œuvre de la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole est donc extrêmement significative.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 001-7821/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 portant adoption de la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/CM du 30 juin 2022 portant Actualisation de l'Agenda du Développement métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La cohérence des activités et services proposés par le réseau EUROCITIES avec les objectifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de mobilisation des programmes européens ;
- L'importance des réseaux européens de collectivités pour le développement et le rayonnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La poursuite du renforcement de la dimension européenne de la Métropole Aix-Marseille-Provence, forte de son titre de Capitale européenne de l'Innovation pour l'année 2022 ;

- L'intérêt et l'opportunité de renforcer la présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les réseaux de collectivités mobilisés au niveau européen au regard du caractère incontournable de la prise en compte des réponses urbaines aux défis mondiaux, qu'ils soient climatiques, environnementaux, sociaux ou économiques.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Eurocities et le paiement de la cotisation 2024 pour un montant de 16 870 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : Chapitre 011 fonction 051 nature 6281.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale, de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EUROP.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Fonds européens
Relations internationales

Vincent LANGUILLE